Lisez ces annonces, profitez-en, et faites des annonces pour augmenter vos affaires

PERSONNEL

CONTRATS DE CHARROIS.
Si vous n'êtes pas satisfait de votre genre de livraison téléphonez-nous et nous les ferons avec nos camions automobiles. Notre service est prompt et rapide et d'un prix qui vous surprendra
POWELL MOTOR CAR COMPANY,
618 rue Baronne. Tél. Main 1883.
Agents pour Hupmobile.
sdars—7f

PRETS D'ARGENT.

Emprunts à 5 pour cent
PEUVENT.. ETRE.. OBTENUS.. POUR ACHETER, CONSTRUIRE OU AMELIORER LES PROPRIETES; VOUS FAITES LES PAIEMENTS COMME VOUS PAYEZ LE LOYER; ECRIVEZ NOUS POUR LES CONDITIONS... E. GRANT, 220 BATISSE MACHECA, NLLE ORLEANS, LNE...
fév 18-1 an

ON DEMANDE A ACHETER.

NOUS payons les plus hauts prix comptant pour vos bijoux anciens en or et en argent. Venez nous voir avant de les vendre EAGLE LOAN OFFICE AND JEWELRY STORE, J. Itzkovitch, propriétaire, 938 rue du Canal. 17jan—tf

CAMPHO-MENTHO

Pour le croup, le rhume de cerveau, les maux de gorge et les inflammations. Rien de meilleur pour les contusions.
janl3—tf

CHAMBRES GARNIES

A LOUER—De belles chambres garnies, 826 rue St. Louis.

A VENDRE

A VENDRE—Un très bel ameublement de chambre en bois d'ebène. S'adresser 520 Esplanade. 26juin

PLANTES ET FLEURS.

BOUQUETS, décorations, plantes en tous genres; spécialité ce devis et création de parcs et Jardins. Henry Kraak, 1402 Avenue Nasheville. Tél. Uptown 1198. fév 19-1m

DEMANDES D'EMPLOI

Un homme, ayant bonnes références, actuellement occupé le matin, désire travail l'après-midi comme garçon de bureau, ou travail de maison. S'adresser Nelson,, Bureau de l'Abeille, 323 Rue Chartres.

DEMANDEZ UN TAXI ! COOKE
Phone Main 39 ou 49

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de John Clemens.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,750 — Division D — Attendu que Peter J. Flanagan, administrateur public, a présenté une petition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de John Clemens, décédé, intestat.
Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite petition et pourquoi la description et évaluation de la propriété de cette succession ne serait pas approuvée et homologue.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
M. D. DIMITRY, avocat.
mars 10-15-19

Succession de Frank E. Davison.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,053 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mme Christina Davison, exécutrice testamentaire, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
BERNARD BROUEN, avocat.
mars 10-15-19

Succession de Mme Adonia Huard.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105243 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mlle Ophélie Huard, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
CHAS. J. THEARD, avocat.
mars 10-15-19

Succession de M. et Mme Albert Baldwin, Sr.
COUR CIVILE DE DISTRICT, Division C. — No. 100416. — Attendu que William Ottmann de l'Etat de New York en sa capacité et dûment qualifié de gardien et tuteur de la personne et des biens de son enfant mineur, Armemise Baldwin Ottmann, a demandée à la Cour l'autorisation de prendre possession et de retirer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant au dit enfant mineur.
Avis est par le present donné à tout ce que cela peut concerner de déduire dans les trente jours qui suivront la première publication de cet avis pourquoi la dite demande du dit gardien ou tuteur ne serait pas approuvée.
Par ordre de la Cour.
P. A. DUCOING.
Député greffier.
Nouvelle Orléans, La., 18 février 1914.
FOSTER MILLING & SAAL, Avocats.
fév 19-25 mars 3-10-20

Succession de Joseph W. Cruzat.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107680 — Division C. — Attendu que Joseph Deviliers Cruzat a présenté une petition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'executeurs testamentaire datives dans la succession de Joseph W. Cruzat.
Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
FELIX J. PUIG, avocat.
mars 3-7-12

Succession de Mary Basilisco.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — No. 107982 — Division D—Avis est par le présent donné donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mlle Hannah Marks, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribues conformement au dit compte.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
ARTHUR B. LEOPOLD, avocat.
mars 3-7-12

AVIS SPECIAUX

Nouvelle-Orléans, Lne., 26 décembre 1913.
La Société DANZIGER ET TESSIER a été déclarée dissoute aujourd'hui. Toutes les personnes ayant des réclamations à présenter à cette Société, sont priées de les faire parvenir au soussigné qui signeça pour la maison en liquidation. C. A. TESSIER.

Nouvelle-Orléans. Lne., 26 décembre 1913.
Nous, les soussignés, avons formé, aujourd'hui, une association sous la raison sociale de C. A. TESSIER ET SON pour faire les affaires de propriétés foncières de toute espèce, avec les bureaux au No. 134 de la rue Carondelet. 27déctf

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Geo. C. Carrico.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,749 — Division B — Attendu que Felix R. Watts a présenté une petition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Geo. C. Carrico.
Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
ERNEST T. FLORENCE, Avocat.
mars 7-12-16

Succession de Willis E. Rockwell.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 105,163 — Division D — Avis est par le présent donne aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes interessées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Whitney Central Trust & Savings Bank, exécutrice testamentaire conjointe de cette succession, ne serait pas approuvé et homologné et les fonds distribues conformement au dit compte.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
C. G. COLLINS, avocat.
C. G. COLLINS, FOSTER, MILLING BRIAN & SAAL, avocats.
mars 7-12-16

Succession de Emelie F. Muhleisen veuve de George Fruh.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 107158 — Division A — Avis est par le présent donné aux creanciers de cette succession et à toutes autres personnes interessées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Breitenbach,, Exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
MERRICK, GENSLER & SCHWARTZ, avocats.
mars 7-12-16

Succession de John Tosso.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,233 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Manuel P. Tosso, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
LEGIER et GLEASON, avocats.
mars 5-10-14

Succession de Charles U. Gaudet.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,819 — Division C — Attendu que Mlle Jennie Gaudet a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans le succession de Charles U. Gaudet, décédé intestat.
Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il se serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
FELIX J. PUIG, avocat.
mars 3-7-12

Succession de Salvadore F. Lascola
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 100351 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Blance Lascola, épouse de James Y. Wiltz, administratrice, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologue et les fonds distribues conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
C. C. FRIEDRICHS, HAROLD A. MOISE, avocats.
mars 4-9-13

Succession de Anthony Ferran
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,601 — Division B — Avis est par le présent donne aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par M. Ferran, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribuées conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
C. C. FRIEDRICHS, HAROLD A. MOISE, avocats.
mars 4-9-13

AVIS AUX CREANCIERS

In Re-Liquidation of the National Wine Company, Inc.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — No. 107138 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisional présente par William G. Paquette et Edward J. Oser, Liquidateurs en cette affaire, exécuteurs testamentaire, montrant les opération de la plantation Albania pour le mois de Janvier 1914 ne serait pas approuvé et homologue et les fonds distribués conformement aux dite ompte.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
CHAS.T. STARKEY, avocat.
mars 3-7-12

Interdiction de Stephen Springer.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 91416 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes interessées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le dit compte présente par Robert R. Lyons Curateur en cette affaire, ne serait pas approuvé et homologue et les fonds distribués conformement aux dite compte.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
C. C. FRIEDERICKS et HAROLD A. MOISE, avocats.
mars 5-10-14

VENTES A L'ENCAN

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un grand assortiment de meubles de bureau de valeur, etc...Une machine à écrire, un coffre fort en fer.

St. Charles Hotel Co. vs. T. P. Lear.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,065 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procederai à vendre à l'encan, dans le local ci-après désigné le LUNDI 23 Mars, 1914, à 10 h. 30 a. m., la propriété suivante décrite à savoir:
Dans le bureau au No. 718 rue Common, Hotel St. Charles.
Un lot de meubles de bureau, accessoires, divers, etc, suivant l'inventaire enregistré.
Une machine à écrire, un coffre fort en fer.
Saisie dans l'affaire ci dessus.
CONDITIONS. — Comptant sur les lieux.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
DENEGRE, LEVY & CHAFFE, avocats pour la demanderesse.
mars 10-17-23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de valeur du septième district.
I Propriété améliorée formant le coin des rues Sycamore et Adams portant le No. municipal 7700 rue Sycamore.
II Lot vacant sur la rue Adams adjoignant et à l'arrière du lot ci dessus.

James Brown versus Manning C. Staples et als.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 107385—En vertu d'un writ de saisie et de vente, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procederai à vendre à l'encheré publique à la Bourse des Propriétés Foncieres, No. 311 rue Baronne, entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville le JEUDI 9 Avril 1914 à midi la propriété suivante décrite à savoir
I Une certaine parcelle de terre, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent etc., située dans le septième district de cette ville dans l'ilet No. 107 borné par les rues Sycamore, Adams, Burdette et Panola formant le coin des rues Sycamore et Adams et mesurant plus ou moins quarante cinq pieds quatre lignes sur la rue Sycamore sur une profondeur entre lignes égales et parallèles et face à la rue Adams de cent vingt pieds six pouces et six lignes.
II. Un certain lot de terre, ainsi que tous les droits voies et privilèges etc., situé dans le même district et ilet que la propriété ci dessus et à une distance d'environ cent vingt pieds six pouces et six lignes, du coin des rues Sycamoremore et Adams mesurant plus ou moins, vingt neuf pieds cinq pouces et deux lignes de face à la rue Adams sur cent vingt pieds en profondeur entre lignes égales et parralèles.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions — Comptant; l'acquéreur devra au moment de l'adjudication faire un dépot de dix pour cent du prix d'achat.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
DINKELSPIEL, HART & DAVEY, avocats pour le demandeur.
mars 6-13-20-27- Avril 3-8-9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de valeur du Sixième district portant les Nos. municipaux, 2109 et 2115 rue Robert entre les rues Sud, Liberty et Howard.
Chaque lot avec ses bâtisses et améliorations sera vendu séparément.

Félix J. Dreyfous vs. Albert B. Davis, Receiver Metropolitan Bldg. co.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 107417. — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 19 Mars 1914 à midi la propriété suivante décrite à savoir:
Deux certains lots de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent situés dans le sixième district de cette ville désignés par les lettres R. et S., dans l'Ilet No. 568, bornés par les rues Robert, Upperline, Sud Liberty et Howard, sur un blue print une copie de croquis dressé par C. Uncas Lewis député, voyer de ville daté du 8 Janvier 1913 annexé à un acte passé devant Félix J. Dreyfous, notaire, le 3 Février 1913 et suivant lequel les dits lots mesurent à savoir: le lot R commençant à une distance de soixante pieds trois pouces et trois lignes de la rue Sud Liberte, trénte pieds dix pouces de face à la rue Robert, et le lot S. étant à une distancé de quatre vingt onze pieds un pouce et trois lignes de la rue Sud Liberty, trente pieds de face à la rue Robert, chacun de ces dits lots ayant une profondeur entre lignes parellèles de cent vingt pieds, le dit lot R. étant composé de l'entier du lot original No. 3 et une parcelle du lot original No. 4 qui l'adjoint et le dit lot S. est composée de la plus grande partie du dit lot original No. 4.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de la vente devant faire un dépôt de dix pour cent du prix de l'adjudication.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans
A. D. DANZIGER, Avocat du demandeur.
fév 14-20-27 mars 5-12-19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un grand assortiment de pantalons de toile, et de complets en toile et mohair, etc.

Joseph Sternberg vs. Antonio Teixido Y. Hno.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106847 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procederai à la vente à l'encan dans le local ci après désigné le LUNDI 16 Mars 1914 à 10 hrs. 30 du matin la propriété suivante décrite à savoir:
Dans mon entrepôt Nos. 508 512 rue Chartres.
31Dz. pantalons de toile,
33 complets en toile,
29 complets mohair.
Le tout plus ou moins, divers, etc.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
LAZARUS, MICHEL & LAZAZRUS,
Avocats pour le demandeur.
mars 4-5-10-16

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Augustine Schneider épouse de A Dares, dûment autorisée et assistée de son époux vs. Veuve J. J. Schober.
PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans — No. 69337 — En vertu d'un writ fieri facias qui m'a été adressé par l'honorable première cour de cité pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procéderai à vendre à l'encan en mon entrepôt Nos. 727-729 rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon dans le Second District de cette ville le LUNDI, 16 Mars, 1914 à 11 hrs, du matin, la propriété suivante à savoir:
Un piano, un dessus de piano, et un tabouret.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
CONDITIONS. — Comptant.
P. McGILL,
Constable de la première cour de cité pour la paroisse d'Orléans.
CHARLES LOUQUE, avocat pour le demandeur.
mars 5-11-16

VENTES A L'ENCAN

Par STROUDBACK & LATTER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Au plus haut et dernier enchérisseur
Lots de Valeur du Septième District
Succession de Peter Henry Scherer.
No. 103,219 Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans Division A
3 lots coin Jeannette et Général Ogden, ilet Eagle et Poplar, avec améliorations faisant face à la rue Général Ogden.
6 lots sur Jeannette entre Eagle et Général Ogden ilet Poplar.
1 lot Jeannette coin Eagle ilet Poplar et Général Ogden.
A L'ENCAN
MARDI 10 MARS 1914, à MIDI
À la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne
PAR STROUBACK & LATTER, Chas B. Stroudback, encanteur, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 27 Janvier 1914 et le jugement signé en Cour ouverte le 2 Février 1914 par l'honorable T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de district, pour la paroisse d'Orléans Division A, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée la propriété suivante décrite à savoir:
Dix certains lots de terre ainsi que les améliorations qui s'y trouvent situés dans le septième district de la Nouvelle Orléans dans l'ilet 174, autrefois ilet 71 A de Carrolton, borné par Jeanette Jackson, actuellement General Ogden, Mary ou Eagle et Fifth actuellement Poplar, designée comme lots Nos. 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 les dits lots sadjoignent l'un à l'autre et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Jeanette sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, le lot No. 13 formant le coin de la rue Jeanette et Jackson actuellement Général Ogden et le lot 22 formant le coin des rues Jeanette et Mary ou Eagle.
Conditions: Comptant. L'acquéreur devant payer en sus et en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes pour 1914 et deposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication. Acte de vente devant Fred Deibel, notaire, aux frais de l'acheteur.
STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
Chas. De B. Claiborne, M. Stafford, George Montgomery, Avocats.
fév 15 22 Mars 1 8 10

Par LIONEL M. RICAU.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur du Troisième District.

Succession de Ramon Gonzales.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 98,562 — Division E — Cottage double, Nos. 2343-45 rue N. Claiborne; cottage double, Nos. 1209-1211 rue Touro; coin de Commerce, 2240 rue Chartres; rangée de maison de rapport, Nos. 526-528-530-532 rue Marigny; lot vacant sur la rue Spain, entre N. Derbigny et N. Claiborne — A l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, le JEUDI, 9 avril 1914, à midi, conformément et en vertu d'un jugement rendu en cour ouverte le 25 février 1914 et signé en cour ouverte le 3 mars 1914 par l'Hon. George H. Theard, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et qui m'a été adresse, j'offrirai en vente à l'encan au jour heure et lieu ci-dessus mentionné la propriété suivante décrite à savoir:
1. Un certain lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Union (actuellement Touro), Urquhart, Morales (actuellement Marais) et Frenchmen, mesurant 30 pieds, 11 pouces et 10 lignes de face à la rue Union (actuellement Touro) sur 127 pieds, 10 pouces et 6 lignes, en mesure américaines.
2. Un certain lot de et améliorations qui s'y trouvent dans le Troisième District, Faubourg Franklin, désigné comme lot No. 5, dans l'Ilet No. 645 (autrefois No. 99), borné par les rues Spain, St. Avide—(actuellement Claiborne), Prosper (actuellement N. Derbigny) et Washington (actuellement St. Roch), mesurant, en mesure américaine, 30 pieds de face à la rue Spain, sur une profondeur de 134 pieds entre lignes égales et parallèles, le dit lot est formé d'une portion des lots 16 et 17.
3. Une certaine parcelle de terre dans le Troisième District, borné par les rues Chartres, Marigny, Décatur et les Champs Elysées, la dite parcelle de terre est composée des lots Nos. 8 et 9 sur un plan d'Edgar Pilié, député voyer de ville, le 9 juin 1899, joint à un acte de vente par J. A. Chowning et als., à Ramon Gonsales, le 17 juillet 1899, acte devant Chas. Schneidau, notaire; lot No. 9 mesure 20 pieds, 11 pouces de face à la rue Chartres, sur 116 pieds, 10 pouces et 5 lignes de profondeur et face à la rue Marigny, entre lignes égales et parallèles et est borné en arrière par une allee Mitoyenne décrite sur le dit plan. Le dit lot No. 9 forme le coin des rues de Chartres et Marigny. Lot No. 8 adjoint le No. 9, et mesure 20 pieds, 4 pouces de face à la rue Chartres, sur 116 pieds, 10 pouces, 5 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles; borné à l'arrière par une allée mitoyenne décrite sur le dit plan.
4. Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent dans le Troisième District, Ilet No. 244, borné par les rues Spain, Derbigny, Claiborne et Spain, et mesure 33 pieds de face à la rue Claiborne, sur une profondeur et face à la rue Spain de 77 pieds, 10 pouces entre lignes égales et paralleles. Le dit lot est désigné par le No. 1, sur un plan joint à un acte devant A. Ducatel, notaire, le 3 février 1848.
CONDITIONS — Un tiers ou plus comptant, et le solde s'il y en a en un ou un et deux ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, divisé en paiements égaux représentés par des notes de l'acquéreur, portant 7 pour cent d'intérêt annuel, depuis la date de l'acte de vente jusqu'au paiement, garanti par hypothèque et privilège de vendeur, l'acquéreur devant assurer les améliorations pour la valeur de la partie à crédit et transférer la police ou les polices au porteur des billets hypothécaires; l'acte de vente devant contenir la clause de non-aliénando et de vente sans évaluation. Dix pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès pour obtenir le paiement des billets, et toutes les clauses ordinaires des actes de vente. L'acquéreur devant assumer et payer en sus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1914, et déposer avec l'encanteur en accompte 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication et aura droit aux loyers depuis la date de l'acte de vente notarié. Acte de vente passé devant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur.
LIONEL M. RICAU,
mars—8,15,22,29avril—5,9 Encanteur.

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Gustave Rosentreter vs. John Hood.
PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 62,346 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique dans mon entrepôt Nos. 727 à 729 rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, 19 mars 1914, à 11 heures du matin, la propriété suivante décrite à savoir:
Un ameublement de salon, un piano et tabouret, un graphophone, un tapis moquette, douze disques Columbia, etc.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions — Comptant.
P. McGILL,
Constable, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
FRED VEITH,
Avocat pour le demandeur.
mars—8,14,19

VENTES A L'ENCAN — VENTES PAR LE SHERIF

PAR C. A. TESSIER & SON — PAR C. A. TESSIER & SON

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE CHARLES WILL
No. 105357 COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS
PAR C.A. TESSIER & SON, C. A. Tessier Encanteur Bureau 134 rue Carondelet.

Mardi 10 Mars 1914

à midi à la Bourse des propriétés foncières 311 rue Baronne il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre daté du 5 Février 1914 par l'honorable T. C. W. Ellis juge de la sus dite Cour Division A dans l'affaire ci dessus intitulée la propriété suivante décrite à savoir:
Deux certains lots de terre, avec toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent désignées par le No. 8920 rue Jeannette, située dans le septième district de cette ville dans l'ilet No. 173 autrefois A., de Carrollton, bornée par les rues Protection, autrefois Upperline, Jeanette Poplar autrefois Fifth, et Jackson actuellement Général Ogden, designée par les numéros 11 et 12, les dits lots sont contigus et mesurent, chacun, 30 pieds de face à la rue Jeanette sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
CONDITIONS: — La moitié ou plus comptant le solde s'il y en a en 1 ou 1 et 2 ans à l'option de l'acquéreur représenté par des billets portant un interet de 7 pour cent par an depuis la date de l'achat jusqu'au paiement, garanti par hypothèque et lien du vendeur l'acte de vente devant contenir la clause de non aliénando, cinq pour cent pour honoraires d'avocat, dans le cas ou les billets devraient être remis entre les mains d'avocat pour collection, et toutes les autres clauses de sécurité usuelles ,l'acquéreur devra assumer le terme inexpiré de la police d'assurance et la transférer au porteur des billets, et assumer les taxes pour 1914 en plus et en sus du prix d'achat; et déposer dix pour cent à valoir sur le prix de la vente chez l'encanteurau moment de l'adjudication, et ne touchera les loyers qu'à partir du jour de la vente.
Acte de vente devant John C. Davey, notaire, aux frais de l'acquéreur.
JOHN F. C. WALDO, Avocat.
fev 7-8-15-22 mars 1-8-10

VENTES A L'ENCAN

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du sixième district portant le numéro municipal 3730 rue Willow entre les rues Général Taylor et Delachaise.

Frank B. Twomey vs. Charles L. Guichard.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — No. 107416. — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchere publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville le JEUDI, 19 Mars 1914 à midi la propriété suivante décrite à savoir:
Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendance qui y appartiennent située dans le sixième district de cette ville désignés par les Nos. Onze et Douze dans l'Ilet No. Trois, bornés par les rues Willow, Delachaise, Clara et Général Taylor, sur un blue-print une copie de croquis joint à l'acte No. 1723 de 1908 passé devant Félix J. Dreyfous, notaire et suivant laquelle dite blue print copie les dits lots s'adjoignent l'un a l'autre et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Willow sur une profondeur entre lignes parallèles de cent cinquante pieds.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant; l'acquéreur devra au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix de l'adjudication.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
FELIX J. DREYFOUS, avocat pour le demandeur.
fév 14-15-20-27 Mars 6-13-18-19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un interet dans la bâtisse et droit d'occupation

Samuel Fertel vs. Nick Biri
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106697 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orleans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan, dans le local ci après désigné le LUNDI 16 Mars 1914 à 10 hrs 30 du matin la propriété suivante décrite à savoir:
En face de mon entrep-t, No. 508-512 rue Chartres, entre les rues St. Louis et Toulouse.
1 Tous les droits, titres et intérêts, s'il y en a, du défenseur Nick Biri, dans les bâtisses érigées sous bail entre lui et le demandeur, Samuel Fertel, passé devant Félix J. Dreyfous, notaire, le 27 juin, 1913, sur deux lots de terre, numéros 2 et 3, dans le premier district, dans l'Ilet No. 304, borné par les rues Perdido, Gravier, S. Franklin et Saratoga. Le lot No. 2 a 26 pieds 4 pouces de face à la rue Gravier, le lot No. 3 a 25 pieds 5 pouces, sur la rue Gravier. Les deux sur une profondeur de 68 pieds 8 pouces, entre lignes parallèles, borné à l'arrière par une allée commune de 4 pieds 5 pouces de large, s'ouvrant sur la rue S. Franklin commune aux dits et autres lots.
2 Le droit d'occupation du défenseur des lots ci-dessus décrits, d'après le dit bail, depuis la date de vente au 30 juin 1918.
Saisie dans le procès ci-dessus.
CONDITIONS—Comptant sur les lieux.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil Paroisse d'Orléans.
A. D. DANZIGER, Avocat pour le demandeur.
mars 4-5-12-16

ANNONCE JUDICAIRE

Vente du contenu d'une buvette, etc. 6 tables de billard à poches, 2 caisses enregistreuses, 1 piano.

Samuel Fertel vs. Albert Schuerb.
COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans — No. 107675 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'honorable Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci dessus intitulée et par consentement de parties, je procéderai à la vente à l'encan dans le local ci après désigné le Samedi 14 Mars 1914, à 10 hrs 30 du matin la propriété suivante décrite à savoir. Dans le local No. 240 Sud Rempart.
Le contenu entier, accessoires, meubles et stock, etc., de la buvette dans le dit local suivant inventaire enregistré, 6 tables de billard à poches, 2 caisses enregistreuses, 1 piano.
Saisie dans l'affaire ci dessus intitulée.
CONDITIONS—Comptant sur les lieux.
LOUIS KNOP,
Shérif pour la paroisse d'Orléans.
A. D. DANZIGER, Avocat pour le demandeur.
mars 3-5-6-10-14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du sixième district, portant le numéro municipal — No. 3722 rue Sud Claiborne, entre les rues Delachaise et Général Taylor.

Phœnix Building and Homestead Association vs. Frank W. Smith.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 107428 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des propriétés foncières No. 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier dans le premier district de cette ville le JEUDI 26 Mars, 1914, à Midi la propriété suivante décrite à savoir:
Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent de quelque façon situé dans le sixième district de cette ville, désigné par le numéro huit dans l'ilet No. 4 de l'étendue Lavedan borné par l'avenue Claiborne les rues Willow, Delachaise et Général Taylor, sur un croquis ou certificat d'arpentage daté du 10 Avril 1906 signé par L. Daney, voyer civil, annexé à un acte passé devant Felix J. Dreyfous, notaire le 20 Décembre 1906. Suivant lequel dit croquis le dit lot mesure trente pieds trois pouces et une ligne de face à l'avenue Claiborne sur une profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot sept de cent trente deux pieds cinq pouces et cinq lignes et une profondeur sur la ligne du côté opposé le séparant du lot No. Neuf de cent vingt huit pieds six pouces et une ligne.
Saisie dans l'affaire ci dessus.
CONDITIONS — Comptant, l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du montant de son enchère.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la